



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre les déserts médicaux

Question au Gouvernement n° 855

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Mme la présidente . La parole est à M. Éric Martineau.

M. Éric Martineau . Quelques jours après la présentation par le gouvernement des zones prioritaires en matière d'accès aux soins, je souhaite adresser une question à la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, Mme Catherine Vautrin.

Le groupe Les Démocrates tient en premier lieu à saluer le fait que, sous l'impulsion du premier ministre, sous votre impulsion également, madame la ministre, le gouvernement s'est saisi de la question des déserts médicaux,...

M. Antoine Léaument . Menteur !

M. Éric Martineaul'une des préoccupations quotidiennes des Français. Dès septembre, les zones identifiées comme les plus fragiles vont ainsi bénéficier de missions de solidarité territoriale : des médecins volontaires, avec le soutien de l'ensemble des acteurs locaux, viendront renforcer l'offre de soins. C'est une mesure concrète, qui va produire des effets rapidement pour 2,5 millions de Français, mais, vous le savez, elle n'est pas suffisante. En effet, de nombreux territoires, pourtant durement confrontés à la désertification médicale, ne figurent pas dans ces zones prioritaires. C'est notamment le cas de la Sarthe, dont je suis élu – j'associe mon collègue Jean-Carles Grelier à ma question –, alors même que je reçois chaque semaine dans ma permanence des concitoyens qui n'arrivent pas à trouver de médecin. Et la situation va s'aggraver avec le vieillissement de la population et les départs non remplacés de médecins à la retraite.

C'est pourquoi il y a urgence à déployer un plan d'ensemble prévoyant davantage de formations pour les médecins, la simplification de l'organisation de leur travail et, disons-le, le renforcement global de l'attractivité des territoires. Ce plan doit s'appuyer sur les initiatives parlementaires, bien souvent transpartisanes, prises pour lutter contre les déserts médicaux. Je pense notamment à la proposition de loi Garot. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Aussi ma question sera-t-elle double. Tout d'abord, qu'est-il prévu pour les territoires qui, à ce jour, ne figurent pas dans les zones prioritaires mais qui rencontrent de vraies difficultés d'accès aux soins ? Ensuite, comment le gouvernement compte-t-il déployer, dans les prochaines semaines, les autres mesures du plan de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le premier ministre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, *ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins* . Il me sera difficile de vous présenter en deux minutes l'ensemble des mesures du pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le premier ministre. Nous avons établi une carte avec Catherine Vautrin, les préfets, les directeurs d'ARS, les professionnels de santé et les élus, et défini 151 premières zones prioritaires particulièrement dépourvues sur le plan médical et couvrant environ 2,5 millions d'habitants, zones qui bénéficieront d'une collaboration médicale collective. Cela ne signifie toutefois pas que nous considérons les autres zones comme non concernées par la désertification médicale – je rappelle que 87 % du territoire est touché par ce phénomène.

Nous avons prévu d'autres dispositifs pour accompagner les territoires. Je pense notamment aux 3 700 « docteurs juniors » qui vont s'y installer. Nous déterminons actuellement les lieux de stage avec les médecins qui prendront en charge ces jeunes. Je pense aussi à l'amélioration de la régularisation des praticiens diplômés hors de l'Union européenne. Enfin, vous l'avez dit, nous devons revoir notre objectif de formation, ce que nous avons fait le 18 juin en supprimant le numerus apertus dans la continuité de la suppression du numerus clausus en 2019. Nous pourrions ainsi former plus et bien, selon les besoins, et proposer des voies d'accès aux étudiants partis à l'étranger faire leurs études du fait d'un système beaucoup trop restrictif.

Toutes ces mesures vont se cumuler. Au total, 50 000 médecins supplémentaires vont se déployer dans les territoires d'ici à 2027. La première étape commencera en septembre, mais nous travaillons d'arrache-pied avec tous les acteurs pour faire reculer les déserts médicaux et répondre ainsi à une demande très forte des territoires. La prise en charge des patients est le souci principal des élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [M. Éric Martineau](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 855

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juillet 2025